

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué par M. Cyril CHAUVOT, maire, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence du plus âgé de ses membres M. Michel PANNETIER.

Etaient présents : M. Cyril CHAUVOT, Mme Nathalie BARDIN, M. Eric LENOIR, Mme Laetitia DA SILVA, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Florence RENAUDIN, M. Laurent BARDIN, Mme Fanny LELU, M. Michel PANNETIER, Mme Véronique OKERMANS, M. Stéphane SAUVAGÈRE, Mme Mireille MARTIN, M. Gilles ORILIA, Mme Astride BARON (arrivée à 18h30 absente pour la délibération 2024/13), Mme Aurélie FERRERO, Mme Aurélie JACQUET, M. Jérôme DE FIGUEIREDO

A donné pouvoir : M. Benjamin NIEL à M. Cyril CHAUVOT, M. Aurélien SCOTTI à Mme Laetitia DA SILVA

Mme Véronique OKERMANS est nommée secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II Administration générale

Délibération 2026/13 : Election du maire *sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal*
M. CHAUVOT Cyril est élu maire de la commune de Gurgy avec 18 votes sur 18.

Délibération 2026/14 : Fixation du nombre des adjoints au Maire sous la présidence de M. Cyril
L'effectif légal du conseil municipal de la ville de Gurgy étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- De fixer à 4 le nombre des adjoints de la ville de Gurgy

Délibération n° 2026/15 : Élection des adjoints au maire

Liste 1 présentée par M. Eric LENOIR :

- M. Eric LENOIR, 1^{ère} adjoint
- Mme Nathalie BARDIN, 2^{ème} adjointe
- M. Jean-Luc LIVERNEAUX, 3^{ème} adjoint
- Mme Laëtitia DA SILVA, 4^{ème} adjointe

Sont élus adjoints au maire : M. Eric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Laëtitia DA SILVA avec 19 votes sur 19

Délibération 2026/16 : Indemnités du maire, des adjoints et des délégués

Monsieur le Maire souhaite diminuer son indemnité de fonction et ne pas percevoir l'indemnité maximale de la strate ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

CONSIDERANT les taux d'indemnités légalement déterminés pour la strate de population dont relève Gurgy, **DECIDE** de fixer au taux de 41.19% (le maximal de l'indemnité étant de 55.7 % de l'indice 1027 de la fonction publique), correspondant à 1 693.12 € bruts mensuels pour l'indemnité du maire

DIT que les indemnités sont fixées comme suit :

Du 1^{er} au 4^{ème} adjoint : 614.11 € bruts mensuels, soit un pourcentage de 14.94 % de l'indice 1027.

Du délégué « Achats, subventions, vie associative » : 219.91€ bruts mensuels, soit un pourcentage de 5.35 % de l'indice 1027 au vu de la diversité de la délégation et de ses enjeux financiers.

Des autres délégués au nombre maximal de trois : 164.83€ bruts mensuels, soit un pourcentage de 4.01 % de l'indice 1027.

Délibération 2026/17 : Délégation du conseil municipal au maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines de attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, je vous invite à examiner cette possibilité et vous prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DONNE délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

Délibération 2026/18 : Création et composition des commissions et délégations municipales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Famille, solidarité, enfance, jeunesse, santé
- Travaux, entretien, espace vert, bâtiment, fleurissement
- Animations, associations, communication
- Tourisme, culture, patrimoine, mobilité

Article 2 : Les commissions municipales comportent un nombre variable de membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à quatre commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Famille, solidarité, enfance, jeunesse, santé

Nathalie BARDIN

Aurélien JACQUET

Astride BARON

Véronique OKERMANS

Fanny LELU

Laetitia DA SILVA

Gilles ORILIA

Jérôme DE FIGUEIREDO

Animations, associations, communication

Laetitia DA SILVA

Jérôme DE FIGUEIREDO

Aurélien FERRERO

Jean-Luc LIVERNEAUX

Florence RENAUDIN

Aurélien SCOTTI

Benjamin NIEL

Véronique OKERMANS

Travaux, entretien, espace vert, bâtiment, fleurissement

Eric LENOIR

Laurent BARDIN

Stéphane SAUVAGÈRE

Michel PANNETIER

Gilles ORILIA

Aurélien JACQUET

Benjamin NIEL

Jean-Luc LIVERNEAUX

Mireille MARTIN

Tourisme, culture,
patrimoine, mobilité

Jean-Luc LIVERNEAUX

Aurélien FERRERO

Gilles ORILIA

Mireille MARTIN

Florence RENAUDIN

Véronique OKERMANS

Délibération 2026/19 : Désignations auprès des organismes extérieurs

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour le représenter auprès des organismes ci-dessous énumérés :

	<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
S.D.E.Y	Michel PANNETIER	Jean-Luc LIVERNEAUX
A.D.M.R	Astride BARON Laurent BARDIN	Véronique OKERMANS Nathalie BARDIN
A.L.E.F.P.A	Aurélien SCOTTI	Cyril CHAUVOT
U.D.A.F	Laurent BARDIN	Mireille MARTIN

Délibération 2026/20 : Composition du conseil d'administration du CCAS et désignation en son sein

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

- DESIGNNE les membres suivants pour siéger au sein du CCAS :

5 membres élus :

- Véronique OKERMANS

- Nathalie BARDIN

- Fanny LELU

- Mireille MARTIN

- Florence RENAUDIN

Délibération 2026/21 : Composition de la commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne les membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
- Président : Cyril CHAUVOT	
Gilles ORILIA Eric LENOIR Aurélie FERRERO	Florence RENAUDIN Benjamin NIEL Mireille MARTIN

Délibération 2026/22 : Désignations auprès des organismes internes

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour le représenter auprès des organismes ci-dessous énumérés :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
COMITE CONSULTATIVE DES SAPEURS POMPIERS	Nathalie BARDIN Aurélien SCOTTI Eric LENOIR	Mireille MARTIN Aurélie JACQUET Michel PANNETIER
CONSEIL D'ECOLES	Nathalie BARDIN Fanny LELU	Laetitia DA SILVA Aurélie FERRERO
BIBLIOTHEQUE	Florence RENAUDIN Jean-Luc LIVERNEAUX	Aurélie JACQUET Véronique OKERMANS

Délibération n°2026/23 : Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Michel PANNETIER en qualité de membre titulaire de la CLECT.

DESIGNE Jean-Luc LIVERNEAUX en qualité de membre suppléant de la CLECT.

Délibération n°2026/24 : Désignation d'un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

PROPOSE Laetitia DA SILVA en qualité de membre titulaire de la CIID.

PROPOSE Gilles ORILIA en qualité de membre suppléant de la CIID.

Délibération n°2026/25 : Désignation des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle du répertoire électoral unique

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- NOMME, l'élu suivant membres de la commission de contrôle du répertoire électoral unique : Laurent BARDIN

III Urbanisme

Délibération n°2026/26 : Autorisation d'une installation (conteneur de stockage) sur une parcelle hors parties urbanisées de la commune, au titre du 4° de l'article L. 111-4 du Code de l'urbanisme

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Gurgy à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE M. DEPERRIER à installer le conteneur de stockage tel que décrit dans sa demande, sur la parcelle AS 72, au titre du 4° de l'article L. 111-4 du Code de l'urbanisme.

Cette autorisation est subordonnée au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme subséquente (déclaration préalable ou permis de construire).

Liste affichée, le 23 mars 2026

Le Maire

Cyril CHAUVOT

